

Le 05 mars 2018

## AVIS DE RECRUTEMENT RÉSERVÉ SANS CONCOURS

En vue de pourvoir deux (2) postes vacants d'**Agent des Services Hospitaliers Qualifié** à compter du **1<sup>er</sup> juin 2018**, le Centre Hospitalier Spécialisé d'Ainay le Château (Allier) organise un **recrutement réservé sans concours**.

Conformément aux modalités prévues par le décret n° 2013.121 du 06 février 2013, les candidats sont recrutés après inscription sur une liste d'aptitude établie par la direction du Centre Hospitalier Spécialisé d'Ainay le Château.

**Conditions : Ancienneté exigée d'au moins 4 années de services publics effectifs à la date du 15 avril 2018 (dont au moins 2 années accomplies avant le 31 mars 2013).**

La sélection des candidats est confiée à une commission dont les membres sont nommés par la direction.

Les dossiers des candidats, comportant **une lettre de candidature, un curriculum vitae détaillé (incluant les formations suivies, les emplois occupés et la durée)**, ainsi que tout élément complémentaire permettant d'apprécier le parcours professionnel du candidat (*attestations de stage...*) doivent être adressés à :

Madame la Directrice

Centre Hospitalier Spécialisé

Commission de Recrutement réservé sans concours des A. S. H. Q.

6 bis rue du Pavé - 03360 AINAY LE CHATEAU,

avant le **15 avril 2018 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi**.

Au terme de l'examen du dossier de chaque candidat, la commission auditionne publiquement ceux dont elle a retenu la candidature en prenant en compte notamment des critères professionnels. A l'issue des auditions, la commission arrête par ordre d'aptitude, la liste des candidats déclarés aptes. Cette liste peut comporter un nombre supérieur de candidats à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste.



La Directrice,



Rosine NIGON-MANSARD